

L'académie de Mayotte compte 183 écoles dans le 1^{er} degré et 31 établissements scolaires dans le 2nd degré :

- 21 collèges ;
- 10 lycées polyvalents offrant sur un même site enseignement général, technologique et professionnel mais également des formations dans l'enseignement supérieur (BTS, CPGE) ;
- 1 cité scolaire regroupant collège et lycée.



Figure 1 : collège de Ouangani

Face à une démographie galopante, ces établissements sont pour une grande majorité sous-dimensionnés, accueillant entre 650 et plus de 2 000 élèves.

Des extensions et constructions sont programmées dans le cadre du plan Mayotte 2025 afin de relever le défi d'accueillir chaque année environ 3 000 élèves supplémentaires, 1^{er} et 2nd degrés confondus.

Grande terre

- Cité scolaire de Bandré
- Collège de Bouéni
- Collège de Chiconi (Ali Halidi)
- Collège de Dembéni (Zakia Madi)
- Collège de Dzoumogné
- Collège de Kani-Kéli (Ylangs-ylangs)
- Collèges de Mamoudzou : Doujani, Kawéni 1, Kawéni 2, Kwalé, Majicavo, Mgombani, Passamainty (Ouvoimoja)
- Collège de Labattoir (Bouéni M'titi)
- Collège de Mtsamboro
- Collège de Mtsangamouji
- Collège de Ouangani
- Collège de Pamandzi (Zena M'Dere)



Figure 2 : collège de Bouéni

- Collège de Passamainty (Ouvoimoja)
- Collège de Sada (Mariame Salim)
- Collège de Tsimkoura (Marcel Henri)
- Collège de Tsingoni
- Lycée de Chironguy (Tani Malandi)
- Lycée de Dembéni
- Lycée de Dzoumogné

Petite terre

- Collège de Labattoir (Bouéni M'titi)
- Collège de Pamandzi (Zena M'Dere)
- Lycée de Petite terre



Figure 3 : collège de Labattoir



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Carte du système éducatif



* Le lycée de Coconi est administré par le ministère de l'agriculture